

# Gestionnaire de petite entreprise

RÉF | 7427

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Le but de cette formation est de préparer au mieux les futurs entrepreneurs aux réalités du monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat. Par cette formation, la personne inscrite bénéficiera de la formation qualifiante pour s'installer comme indépendant ou créer son entreprise (certificat de gestion de base) auquel s'ajoutent des modules en ressources humaines et une expérience en entreprise sous forme de stages rémunérés. Cette formation insiste sur les phases préalables à la création d'entreprise via un nombre d'heures théoriques accrues en comptabilité, esprit d'entreprendre et plan financier.

### Programme

- **Cours professionnels :**

Aspect financier et fiscalité; Comptabilité; Création d'entreprise (droit); Esprit d'entreprendre; Gestion commerciale; Législation; Plan financier; Engager du personnel; Gérer du personnel; Stratégie commerciale.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

- **Pratique Professionnelle :**

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une **convention de stage** avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle** qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

### Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

**Type de formation** [Alternance PME](#)

## ORGANISATION

<b>Durée</b>	1 année
<b>Horaire</b>	en soirée
<b>Début</b>	Septembre
<b>Coût</b>	325 €/an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs** Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **ET** répondre à l'une des conditions ci-après:

- OU** 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
- OU** CESI;
- OU** 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);
- OU** Certificat d'apprentissage;
- OU** Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

## Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle

qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

## EN PRATIQUE

### Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur [le site de l'organisme](#). La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

### Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

### Organisme

#### Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b  
1180 Uccle  
Tél: efp 0800 85 210  
<http://www.efp-bxl.be>

